La crèche est « globalement rentable » !

Les avantages sociaux, économiques, éducatifs et de santé publique apportés par les institutions d'accueil de l'enfance ne sont en Suisse quasiment pas contestés. Et pourtant les pouvoirs publics peinent à passer de la parole aux actes.

L'intégration sociale est particulièrement encouragée et pratiquée dans les institutions d'accueil de l'enfance, notamment pour les enfants des classes culturellement et financièrement défavorisées, mais pas seulement. L'expérience des échanges interpersonnels entre pairs y est possible notamment pour les enfants uniques, sans fratrie. Et chacun peut mesurer l'importance de cet apprentissage aux relations et aux communications sociales effectué dès le plus jeune âge. C'est un acquis utile tout au long de la vie.

L'encadrement institutionnel de l'enfance a certes un coût. Certains le considèrent d'ailleurs comme une dépense. Or une étude récente de terrain, à Zurich et en Suisse romande, a démontré qu'un franc investi dans les institutions d'accueil de l'enfance en rapportait en moyenne trois à la collectivité et cela aux trois niveaux institutionnels (Confédération, canton, commune). Cette étude est fort justement titrée «La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte» (https://egalite.ch/wp-content/uploads/2019/02/creche_rentable_etude.pdf).

Il ne devrait pas être nécessaire d'insister sur le rôle éducatif des crèches. À ce sujet, beaucoup veulent rappeler que la responsabilité de l'éducation appartient aux parents. Certains vont même plus loin et aimeraient obliger les mères de familles (pourquoi elles seulement?) à renoncer à des activités hors du foyer familial. Mais l'expérience, rapportée par de nombreux professionnels de l'enfance, témoigne trop souvent de lacunes élémentaires, parfois graves, de certains parents dans ce rôle éducatif.

L'attention portée à la santé constitue un autre rôle essentiel des institutions d'accueil de l'enfance: le respect des règles d'hygiène, des repas équilibrés pour ceux qui y résident (le petit déjeuner en début de matinée, le repas de midi et les en-cas à deux moments de la journée), la sieste pour les petits, des jeux et des activités physiques encadrées. C'est là aussi que peuvent être décelés assez tôt et traités à temps des problèmes de vue ou d'audition ainsi que d'autres affections comme la dyslexie ou l'autisme. Des signes quelquefois invisibles pour les parents.

Ce qui précède démontre bien que l'accueil des enfants en institution ne saurait être limité à du simple gardiennage, même bienveillant.

Il serait donc amplement justifié que tous les enfants, dont les parents le voudraient, trouvent une place en crèche. Le nombre limité de places, surtout en raison de leur coût, ne permet cependant pas une telle extension de ce service. En général ce sont les familles monoparentales et celles dont les deux parents ont une activité socio-professionnelle qui sont prioritaires pour un placement. Un critère exclusivement économique donc. Et malgré cela, les institutions qui peuvent compter sur une participation au financement émanant du monde économique sont encore très rares.

■ *Une étude récente de terrain, à Zurich et en Suisse romande, a démontré qu'un franc investi dans les institutions d'accueil de l'enfance en rapportait en moyenne trois à la collectivité et cela au trois niveaux institutionnels (Confédération, canton, commune).*

■ *Le cloisonnement institutionnel actuel des responsabilités, notamment financières, paralyse le développement d'une prise en charge générale équitable et efficace de l'enfance en dehors de la famille et de l'école.*

Le cloisonnement institutionnel actuel des responsabilités, notamment financières, paralyse le développement d'une prise en charge générale équitable et efficace de l'enfance en dehors de la famille et de l'école.

Pourtant un personnel qualifié d'encadrement est là, bien formé. Mais les responsables des institutions, qui doivent gérer celles-ci comme des entreprises, s'épuisent dans une recherche incessante d'équilibre financier. Cela parfois au détriment de leur mission essentielle.

Il est donc indispensable de faire reconnaître l'accueil de l'enfance en institutions, de diverses natures d'ailleurs, comme un service public. Au même titre que la scolarité obligatoire, aujourd'hui imposée aux enfants dès l'âge de quatre ans. La Confédération ne doit pas se réfugier derrière l'autonomie tant des cantons que des communes et se contenter, outre de beaux sentiments, de mesures ponctuelles limitées dans le temps.

Jean-Claude Crevoisier